

Compte rendu

– Comité de Pilotage –
18 novembre 2016, Péret-Bel-Air

Sous la présidence de :

Bernard Pouyaud, Président du comité de pilotage, secrétaire du bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Personnes présentes

Pierre Estrade, Mairie de Péret-Bel-Air

Marcel Gratadour, Mairie de Péret-Bel-Air

Julie Marcinkowski, DREAL Nouvelle Aquitaine

Ghislaine Graillot, DDT 19, service environnement, police de l'eau et risques

Jonathan Guessan, Directeur de la communauté de communes Ventadour

Bernard Billot, commission forêt du CVERM

Pauline Cabaret, CEN Limousin

Bernard Valade, Fédération départementale des chasseurs de la Corrèze

Michel Tournadour, ONCFS, service départemental de la Corrèze

Jacques Monpoix, ONF Bugeat

Jacques Virolle, éleveur

Cathy Mignon-Linet, PNR Millevaches en Limousin, responsable du pôle gestion de l'espace

Marion Parois, PNR Millevaches en Limousin, chargée de mission Natura 2000

Personnes excusées

Pascal Coste, Président du Conseil départemental de la Corrèze

Sandrine Delamour, Communauté de communes Bugeat-Sornac

Valérie Boirel, CSRPN DREAL Nouvelle Aquitaine

Vincent Letoublon, CBNMC

Sophie Marmet, DDCSPP de la Corrèze

Bernard Pouyaud, Président du Comité de pilotage, introduit la séance. Il insiste sur la transformation des tourbières, leur assèchement qui concerne plus particulièrement celles qui sont entourées de plantations. Il rappelle que tous les trois ans, le comité de pilotage est tenu de reconsidérer la gouvernance, ce qui a été fait en 2015. Il termine son propos en constatant que malgré l'arrivée des évaluations d'incidence, Natura 2000 reste toujours un outil contractuel. Il propose ensuite un tour de table.

Ghislaine Graillot de la DDT, fait un point d'actualité Natura 2000. Elle rappelle que dans le cadre de la nouvelle programmation FEADER 2014-2020, la Région est devenue la nouvelle autorité de gestion mais la DDT reste le service instructeur. Cela a complexifié la mise en œuvre des outils de gestion et se manifeste sur le terrain par une impossibilité à mobiliser des fonds depuis plusieurs années. Elle indique que de nouveaux contrats de restauration pourront être engagés en 2017. L'animation Natura 2000 reste une priorité pour le Ministère, il est grand temps de pouvoir travailler à la gestion

des écosystèmes. Elle indique finalement que tous les sites Natura 2000 de la Corrèze sont désormais dotés d'un Document d'objectifs. Les deux derniers (Vallée de la Cère et Vallée de la Dordogne) viennent d'être validés.

Julie Marcinkowski de la DREAL reste optimiste en constatant que les outils apparaissent dans d'autres régions et que cela ne devrait pas tarder pour la Nouvelle Aquitaine.

Cathy Mignon-Linet du PNR insiste sur les difficultés engendrées par les ruptures d'aide (perte de crédibilité des animateurs et de la structure animatrice).

B. Pouyaud indique que cela est doublement désagréable pour le Parc qui est porteur d'un PAEC.

G. Graillot demande si les démarches ont été engagées auprès de la Région.

B. Pouyaud rappelle que le Président du PNR a rencontré Monsieur Rousset.

Jacques Virolle, éleveur sur le site constate que cela a stoppé toute la dynamique et l'enthousiasme engendrés par Natura 2000 ce qui est fort regrettable.

Marion Parois, animatrice du site Natura 2000 au PNR, rappelle que le dernier comité de pilotage s'était réuni début 2015. Elle présente ensuite l'ordre du jour avec notamment le bilan de l'animation du site, la validation des cahiers des charges des MAEc – en vue de l'actualisation du DOCOB – ainsi que la présentation du futur programme d'activité.

Elle effectue un rappel de ce qui a prévalu à la désignation du site et des objectifs de préservation liés. Les coûts des dernières périodes d'animation sont également rappelés.

Le bilan des travaux réalisés au titre des contrats liés à Natura 2000 est dressé (contrat ni-ni complété parfois par des PLAE, contrat forestier, MAEc).

Les cahiers des charges des MAEc lié à la nouvelle programmation sont présentés puis validés à l'unanimité par les personnes présentes. Il est convenu de les intégrer au DOCOB afin de l'actualiser.

Il est indiqué que le site internet devrait être en ligne avant la fin de la période d'animation (mai 2017).

Marion indique qu'une sortie de découverte avait été organisée en partenariat avec le CEN mais regrette le faible taux de participation (9 personnes) malgré l'envoi d'invitations à tous les propriétaires du secteur concerné par la sortie ainsi qu'aux mairies.

B. Pouyaud préconise de relayer l'information par le biais des associations ou dans la cadre d'autres manifestations organisées sur le secteur (se rapprocher de l'association des moulins de Razel).

Un petit film de présentation du dispositif Natura 2000 et plus particulièrement du site des tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air est en cours de réalisation et sera disponible début 2017. Il est proposé d'organiser une réunion publique pour la promotion de ce film en essayant de toucher un large public.

Marion évoque que le Conservatoire d'espaces naturels met en œuvre deux plans de gestion sur le site Natura 2000 et que ces derniers ont été réactualisés en 2015. Elle invite Pauline Cabaret à présenter ce travail.

Pauline du CEN précise qu'il s'agit des secteurs de la Naucodie (plan de gestion sur 10 ans) et de la Ferrière (plan de gestion sur 5 ans). Les périmètres ont quelques peu été modifiés (étendue au bassin versant) lors de cette réactualisation. Sur le secteur de la Ferrière, elle indique qu'il existe, entre autre, une convention de gestion avec la commune de Davignac. Des travaux sont prévus sur la tranche 2017 (financements agence de l'eau – Région) avec notamment la création/restauration de gouilles afin de créer des zones d'eau libres pour les libellules et de favoriser les habitats pionniers. Sur le secteur de la Naucodie, le CEN est propriétaires de plusieurs parcelles et signe une convention de pâturage avec Gilbert Pestour. Il faudra alors mener une réflexion sur un futur repreneur suite à son départ en retraite qui approche.

J. Marcinkowski demande si l'Agence de l'eau est sollicitée pour mener des travaux sur les tourbières (en attendant d'avoir des crédits pour monter des contrats Natura 2000).

C. Mignon-Linet explique que l'agence de l'eau ne finance que des actions inscrites dans des projets ou des contrats territoriaux. Elle indique que le Parc porte deux contrats territoriaux sur le Vienne amont et sur le Chavanon mais que ce sont des dispositifs lourds et difficiles à mettre en place.

Jonathan Guoussan, directeur de la communauté de communes Ventadour indique que cette dernière a la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préservation des inondations). Il précise que les communautés de communes possèdent bien souvent des techniciens rivières.

P. Cabaret explique que le CEN consacre une grande partie de ces plans de gestion à tout ce qui touche l'hydrographie afin que les actions puissent être financées par les agences de l'eau.

Le Comité de pilotage s'intéresse ensuite aux actions mises en place en termes d'amélioration des connaissances. Il est indiqué qu'une étude de suivi piscicole a été mise en place sur la Dadalouze depuis plusieurs années par l'association de pêche locale à l'aval du Pont Beau (suite à la mise en réserve d'un tronçon). Bien que cela se situe en dehors du site Natura 2000, il serait intéressant de pouvoir disposer de ces données. Les résultats de l'étude seront communiqués à l'animatrice du site dès que le document sera finalisé.

M. Parois indique également que le DOCOB est en cours de mise à jour. Par ailleurs, un travail avec la DREAL a été mené pour la réalisation d'une fiche d'aide à l'évaluation des incidences. Un rappel est fait sur le portail internet de la DDT pour accompagner les porteurs de projets dans la réalisation de leur étude d'incidence.

G. Graillot précise que ce portail comporte trois volets :

- La situation géographique,
- La liste des travaux soumis à évaluation,
- Les coordonnées des animateurs pour un appui technique. Elle rappelle cependant que c'est bien le porteur de projet qui doit renseigner l'évaluation des incidences.

Ce portail sera complété par des fiches espèces. Un important travail a été réalisé en amont, notamment avec les associations de sports motorisés. Elle fait le constat que globalement, les passent plutôt bien.

B. Pouyaud témoigne que ce site est bien fait et qu'il dispose notamment des fonds de cartes de 1872 ce qui est très intéressant (ancienneté de certains étangs par exemple).

G. Graillot précise que des couches des sensibilités sont également disponibles.

Le Comité de Pilotage s'intéresse ensuite aux perspectives pour 2017 :

- Mise en place d'éventuelles MAEc sur le secteur de la Ferrière ;
- Projets possible au Nord du site, notamment avec l'ONF ;
- Mise en place d'un suivi des végétations sur une parcelle sur laquelle a été contractualisée un MAEc à plan de gestion
- Promotion du petit film Natura 2000

B. Pouyaud évoque la possibilité de le diffuser au Comité syndical du PNR de Millevaches.

Michel Tournadour de l'ONCFS pose la question des indices biotiques. Il est indiqué que le CEN avait fait réaliser des IBGN sur le secteur de la Ferrière.

B. Pouyaud regrette que les études se consacrent uniquement aux espèces sans prendre en compte les quantités. Il indique que si le débit n'est pas connu, nous n'avons pas connaissance de l'étiage. Il rappelle que nous observons une évolution des tourbières depuis 50 ans mais qu'aucune étude ne fait le parallèle avec l'évolution de l'occupation du sol qui est elle aussi très importante. Il regrette que les études perdent de leur valeur de fait.

P. Cabaret indique qu'un suivi piézométrique a été mis en place sur la tourbière de la Ferrière.

Nous terminons en indiquant également qu'une Charte Natura 2000 a été signée par le CEN pour les parcelles lui appartenant.